

POLYNESIE FRANCAISE

Commune de HUAHINE

**DÉLIBÉRATION n° 2025.00041 du 8 juillet 2025**

**Acceptant l'affectation de la parcelle cadastrée commune de Huahine,
commune associée de Haapu, section HS n° 17, au profit de la commune de Huahine**

En sa séance du 8 juillet à 8h, convoquée le 1er juillet 2025 par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec M. TUMARAE Hapue Grégoire, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint

sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 u 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Vu** la délibération n° 34/2020 du 03 juillet 2020 portant délégation de fonction au Maire par le Conseil Municipal de Huahine ;
- Vu** l'arrêté n° 386 CM du 24 mars 2025 portant affectation de la parcelle cadastrée commune de Huahine, commune associée de Haapu, section HS n° 17, au profit de la commune de Huahine, et constatant la caducité de l'arrêté n° 22 CM du 5 janvier 2017 modifié portant affectation du remblai cadastré commune de Huahine, commune associée de Haapu, section HS n° 17, au profit de la commune de Huahine ;
- Vu** le projet de construction du groupe scolaire de Haapu pour lequel un financement a été sollicité au titre du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) ;

Considérant que l'affectation est essentielle à la réalisation du projet ci-avant ;

Ouï l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

Article 1 : L'affectation de la parcelle cadastrée commune de Huahine, commune associée de Haapu, section HS n° 17, d'une superficie de 9 851 m², autorisée au profit de la commune de Huahine, est acceptée.

Article 2 : La valeur vénale de la parcelle affectée est estimée à 44 329 500 frs (quarante-quatre millions trois cent vingt-neuf mille cinq cent francs cfp) et détaillée comme ci-dessous :

N° inventaire	Libellé	Superficie (m ²)	Date d'acquisition	Valeur vénale (F CFP)
2025010	Terre Tamarufenua - Mootini	9 851	22/12/1898	44 329 500
Pour information : N° poly GF		1027424		

Article 3 : La comptabilisation du bien ci-dessus se fera par opération d'ordre non budgétaire au budget principal :

Débit 2211 Crédit 2298 pour 44 329 500 F.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 5 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

20 membres sont présents au moment du vote :

1. M. Marcelin LISAN (Maire)
2. Mme Tania TEMAIANA épouse TEREMATE (1ère adjointe au Maire)
3. M. Pitori GIBERT (2ème adjoint au Maire)
4. M. Antonio MALATESTE (4ème Adjoint au Maire)
5. Mme Nicole PAU épouse ROURA (5ème Adjoint au Maire)
6. M. Hapue Grégoire TUMARAE (6ème Adjoint au Maire)
7. Mme Clotilde TEHAAMANA épouse FANAURA (7ème Adjoint au Maire)
8. M. Erick FANIU (8ème Adjoint au Maire)
9. M. Gaston LEMAIRE (Maire délégué de Fare)
10. M. Jacques ROURA-ARUTAHU (Maire délégué de Fitii)
11. M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (Conseiller municipal de Maeva)
12. Mme Mathilde TINITUA épouse BUARD (Conseillère municipale de Fitii)
13. M. Moehau COLOMBANI (Conseiller municipal de Fare)
14. M. Claude CHONG (Maire délégué de Haapu)
15. M. Gyle TEMEHARO (Maire délégué de Parea)
16. Mme Maeva CHAN (Conseillère municipale de Maeva)
17. Mme Eugénie TEIVA épouse VEAU (Maire déléguée de Tefarerii)
18. M. Eremoana TEPA (Maire délégué de Maroe)
19. Mme Titaua TERIIMANA épouse PUUPUU (Conseillère municipale de Maroe)
20. Mme Tepora RAI épouse TEPOU (Conseillère municipale de Maroe)

9 membres ont donné pouvoir :

1. Mme Tatiana TAPAO épouse FAAHU (3ème adjointe au Maire) donne pouvoir à Mme Tania TEMAIANA épouse TEREMATE
2. Mme Dorida VAIHO épouse HEITAA (Conseillère municipale de Fare) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN
3. M. Aremiti TINIRAU (Conseiller municipal de Fare) donne pouvoir à M. Gaston LEMAIRE
4. M. Ronald CHEOU (Maire délégué de Maeva) donne pouvoir à M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA
5. M. Jean-Marie TEMAURI (Conseiller municipal de Fitii) donne pouvoir à Mme Mathilde TINITUA épouse BUARD
6. M. Gaéton MOU SIN (Conseiller municipal de Fitii) donne pouvoir à Mme Nicole PAU épouse ROURA
7. Mme Tehani TIATIA épouse LY (Conseillère municipale de Haapu) donne pouvoir à M. Pitori GIBERT
8. Mme Edna TEHIHIRA épouse ITCHNER (Maire délégué de Faie) donne pouvoir à M. Antonio MALATESTE
9. M. Eugène TUIHANI (Conseiller municipal de Parea) donne pouvoir à M. Gyle TEMEHARO

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 29 dont 09 pouvoirs

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 29

Votes pour : 29

Votes contre : 0



Le Maire,

Marcelin LISAN

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.